

Département de Loire-Atlantique
 Arrondissement d'ANCENIS

 COMMUNE DE LIGNÉ

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 du CONSEIL MUNICIPAL
 SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2023**

Convocation du mercredi 13 décembre 2023

Nombre de membres :

Conseillers en exercice 29

Conseillers présents 19

Qui ont délibéré 28

Délibération 231221D002
 Classification : 4.5 – Régime indemnitaire

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents : M. Maurice PERRION, Mme Anne-Marie CORDIER, M. Philippe ROBIN, Mme Sonia FEUILLÂTRE, Mme Valérie PRONO, M. Bertrand LERAY, M. Jean-Marc BESNARD, M. Gaëtan GROIZEAU, M. Thierry KERLOC'H, M. Laurent LEBRETON, Mme Catherine GAULT, M. Stéphane FAGARD, Mme Nathalie CAIVEAU, Mme Stéphanie BÉRITAULT, Mme Anita MENET, M. Guillaume NIEL, Mme Mélanie BRIAULT, Mme Déborah SIDDI, Mme Déborah JOURDON.

Étaient absents : M. Olivier BLAISE (pouvoir à Mme Anne-Marie CORDIER), M. Alain BOURGET (pouvoir à M. Maurice PERRION), Mme Nathalie ROZÉ (pouvoir à M. Philippe ROBIN), M. Stéphane HÉAS (pouvoir à M. Thierry KERLOC'H), Mme Lucie DEVAIS (pouvoir à Mme Nathalie CAIVEAU), M. Michel MATHÉ, Mme Aurélie VASSAULT DUVAL (pouvoir à M. Guillaume NIEL), M. Julien ROUSSEAU (pouvoir à M. Bertrand LERAY), M. David TOURNEFIER (pouvoir à Mme Valérie PRONO), Mme Lucie BONNO (pouvoir à M. Gaëtan GROIZEAU).

Secrétaire de séance : Mme Déborah SIDDI.

RESSOURCES HUMAINES – RÉGIME INDEMNITAIRE - MODIFICATIF

Par délibération du Conseil municipal en date du 1er décembre 2016, la commune de Ligné a mis en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) depuis le 1er janvier 2017, pour les cadres d'emplois de ses services.

Compte-tenu du recrutement d'un Directeur du pôle aménagement-travaux et d'un coordinateur sports, il convient de mettre en place le RIFSEEP pour les cadres d'emplois des ingénieurs (arrêté du 05 novembre 2021) et des ETAPS (arrêtés des 19 mars 2015 et 17 décembre 2015).

Ceci exposé, il est proposé au Conseil municipal de compléter les délibérations des 1er décembre 2016, 03 septembre 2020 et 17 novembre 2022, par la mise en place du RIFSEEP (IFSE et CIA) pour les cadres d'emplois des ingénieurs et des ETAPS, comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

Groupe de fonction par cadre d'emploi			Montant maximum mensuel de l'indemnité
Groupe de fonction	Cadre d'emploi	Fonctions	
A2	Ingénieur	Directeur de pôle	3357.50 €
B1	Rédacteur/ Technicien / Educateur des activités physiques et sportives	Chef de service	1456.67 €



Groupe de fonction par cadre d'emploi			Montant maximum annuel du G.A
Groupe de fonction	Cadre d'emploi	Fonctions	
A2	Ingénieur	Directeur de pôle	7110 €
B1	Rédacteur/ Technicien / Educateur des activités physiques et sportives	Chef de service	2380 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide ces propositions.

Vote : 28 voix pour

A Ligné, le 22 décembre 2023

Le Maire,
Maurice PERRION

La secrétaire de séance
Déborah SIDDI

Publié sur le site de la commune le